



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE VENDÉE ÉNERGIE

Demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Sainte Anne », sur la commune de La Roche-sur-Yon

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 18-DRCTAJ/1-435 du 12 juillet 2018, le dossier présenté par la société Vendée Énergie relatif à la demande de permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de La Roche-sur-Yon, est soumise à enquête publique sur la commune de La Roche-sur-Yon. Cette enquête est ouverte pendant **30 jours consécutifs, du lundi 6 août 2018 à 9 heures au mardi 4 septembre 2018 jusqu'à 18 heures 30 inclus.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de La Roche-sur-Yon, services techniques municipaux, 5 rue Lafayette, aux heures habituelles d'ouverture des services techniques municipaux au public. Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean HERB, géomètre expert en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Monsieur HERB recevra en personne les observations écrites ou orales du public à la mairie de La Roche-sur-Yon de la manière suivante :

- **le lundi 6 août 2018 de 9h00 à 12h00 : salle de réunion rez-de-chaussée services techniques municipaux ;**
- **le lundi 13 août 2018 de 14h00 à 17h00 : salle de réunion rez-de-chaussée services techniques municipaux ;**
- **le samedi 25 août 2018 de 9h00 à 12h00 : bureau des naissances, Hôtel de Ville, place Napoléon ;**
- **le mercredi 29 août 2018 de 14h00 à 17h00 : salle de réunion rez-de-chaussée services techniques municipaux**
- **le mardi 4 septembre 2018 de 15h30 à 18h30 : bureau des naissances, Hôtel de Ville, place Napoléon.**

Les observations et propositions peuvent également être adressées :

- par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : mairie de La Roche-sur-Yon, services techniques municipaux – 5 rue Lafayette – 85021 LA ROCHE SUR YON Cedex ;

- par courriel (avec demande d'AR), à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee2@orange.fr (indiquer dans l'objet : *enquête publique – parc photovoltaïque*).

Seules les observations du public reçues sous forme dématérialisées seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (rubrique Publications – commune La Roche-sur-Yon).

Le résumé non technique de l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, l'arrêté précité et le présent avis sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Vendée au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 6 août 2018 au 4 septembre 2018 inclus** sur ce même site internet.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de Mr Maxence PELLETIER au 02.51.45.88.86 ou m.pelletier@vendee-energie.fr

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture et en mairie de La Roche-sur-Yon ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au vu des résultats de l'enquête publique, la société Vendée Énergie se prononce par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.

La décision d'accorder ou de refuser le permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée.